



Prévenir les effets de la chaleur

Que ce soit au travail ou en télétravail, les périodes de chaleur extrême nécessitent une bonne préparation pour éviter l'apparition d'étourdissements, de vertiges et de fatigue inhabituelle. Les premières périodes de chaleur intense sont les plus difficiles à traverser parce que le corps n'est pas encore acclimaté. Vous trouverez donc un aide-mémoire sur les conseils de base à appliquer pour prévenir les impacts à la santé pouvant être causés par la chaleur, [disponible dans la nouvelle intranet du 13 juillet dernier](#).

Des questions?

L'équipe de prévention est là pour vous! [Communiquez avec nous](#).

Le CISSS du Bas-Saint-Laurent aura sa clinique spécialisée en COVID longue et maladie de Lyme

Comme annoncé par le ministre de la Santé et des Services sociaux en mai dernier, le CISSS du Bas-Saint-Laurent a été ciblé pour accueillir une nouvelle clinique spécialisée en COVID longue et en maladie de Lyme dans le cadre d'un projet pilote d'une durée de trois ans.

Quinze cliniques spécialisées seront déployées au Québec au cours des prochains mois :

- 5 centres de référence, dont un de coordination (CHUM);
- 10 cliniques satellites, dont celle du Bas-Saint-Laurent.

Dans l'Est-du-Québec, seul le CISSS du Bas-Saint-Laurent a été désigné pour offrir ce service. Les Gaspésiens et Madelinots aux prises avec des symptômes persistants de COVID-19 ou de la maladie de Lyme seront également desservis par la clinique du Bas-Saint-Laurent en collaboration avec les équipes locales.

Bien que les patients qui présentent des symptômes de COVID longue soient déjà pris en charge par l'organisation, cette clinique permettra de développer une expertise spécialisée et viendra en soutien aux services déjà offerts. Bien que l'on commence à parler de COVID longue à partir de 4 semaines après le début des symptômes, c'est à partir de 12 semaines que l'on pourra offrir des services spécialisés aux gens atteints de la maladie. Plus de détails concernant l'offre de service seront communiqués ultérieurement.

Équipe multidisciplinaire

L'équipe de la clinique, composée de professionnels et d'un médecin spécialiste, se penchera sur la santé physique, la santé mentale, la réadaptation et le soutien social des patients et aura pour rôle l'évaluation, le diagnostic, l'intervention précoce et l'élaboration de plans de prise en charge.

L'équipe sera composée de :

- Une infirmière clinicienne (0,8 ETC) qui assurera la coordination clinique de l'équipe interdisciplinaire;
- Un physiothérapeute (0,8 ETC). Dans l'éventualité où il n'y aurait aucun postulant en physiothérapie, l'affichage de postes est élargi aux kinésiologues (priorité 2) et aux ergothérapeutes (priorité 3);
- Un travailleur social (0,5 ETC).
- Une agente administrative offrira également son soutien à l'équipe.

Les affichages de postes sont en cours. Les personnes intéressées doivent soumettre leur candidature en ligne au plus tard le 31 juillet 2022.

Améliorations immobilières au CHRGP

La Direction des services multidisciplinaires, de l'enseignement et de la recherche (DSMER) a le plaisir d'annoncer l'ouverture, dès le 18 juillet, d'un nouveau salon mis à la disposition des résidents et des externes en médecine au Centre hospitalier régional du Grand-Portage (CHRGP). Ce local est situé en face du salon des médecins et porte le numéro RC-09.

Au cours des derniers mois, plusieurs autres améliorations immobilières ont été apportées puisque des salles d'enseignement ont été aménagées aux 4^e et 5^e étages du CHRGP. D'autres aménagements sont en cours de réalisation. Ces locaux viennent combler un besoin clinique présent dans le milieu et répondent aux normes

requises par notre partenariat avec la Faculté de médecine de l'Université Laval. Ils permettront notamment aux apprenants d'échanger en toute confidentialité sur des cas cliniques avec les médecins superviseurs. En outre, ces améliorations immobilières représentent une plus-value pour le milieu : elles consolident la mission d'enseignement médical et assurent une continuité de la progression en cours dans ce secteur important.

Code d'accès

Pour obtenir le code permettant d'accéder au salon des résidents et des externes en médecine, veuillez contacter :

- à Rivière-du-Loup, Mme Annie Paille-Paquin au 418 868-1010, poste 2752, ou à annie.paille-paquin.ciassbsl@ssss.gouv.qc.ca;



Photos : Mme Annie Paille-Paquin

- à Trois-Pistoles, Mme Caroline St-Pierre au 418 851-3311, poste 59709, ou à caroline.st-pierre.ciassbsl@ssss.gouv.qc.ca.

Nous profitons de l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux résidents en médecine et un excellent stage dans notre milieu.

Congé pour études - Session automne 2022

Vous envisagez de poursuivre vos études à la session scolaire de l'automne 2022?

Vous devez **obligatoirement** faire une demande de congé partiel sans solde pour études ou de congé sans solde pour études par Octopus au Service de rémunération et avantages sociaux, et ce, même si vous n'avez pas reçu votre horaire de cours au moment de faire votre demande; vous le ferez parvenir dès que vous l'obtiendrez.

Si toutefois vous n'êtes pas admissible au congé pour études selon les critères de votre convention collective, votre demande sera automatiquement dirigée au Service des activités de remplacement pour vérifier s'il est possible de vous allouer une disponibilité en tant qu'étudiant selon votre horaire de cours.

Votre requête Octopus doit être déposée au moins 30 jours avant le début de votre congé.

Nous vous souhaitons bonne chance dans votre cheminement scolaire!

Mesure administrative portant sur la rémunération du temps supplémentaire à taux double

L'été est une période où les enjeux de disponibilité de la main-d'œuvre sont exacerbés. Dans le contexte particulier de cette 7^e vague de la COVID-19 où une évolution importante de la situation épidémiologique a été observée au courant des dernières semaines, nous sommes conscients de la pression accrue que vous vivez.

Considérant les efforts qui seront requis pour traverser la période estivale et la nécessité d'assurer le maintien des soins et des services à la population, le MSSS a pris la décision d'introduire une mesure administrative visant à rémunérer à taux double toute personne salariée qui effectue un quart de travail en temps supplémentaire, et ce, selon les besoins de l'établissement, sous réserve des modalités suivantes :

La personne salariée doit effectuer un quart de travail complet en temps supplémentaire, lequel doit être :

- en sus de la semaine régulière de travail selon le nombre d'heures prévu au titre d'emploi;

OU

- effectué la fin de semaine, entre le début du quart de travail de soir du vendredi et la fin du quart de travail de nuit du lundi suivant.

La personne salariée doit respecter son horaire de travail et ne pas s'absenter durant la période de sept jours précédant le quart de travail en temps supplémentaire et la période de sept jours suivants.

Cette mesure entrera en vigueur le vendredi 22 juillet, et ce, à compter du quart de soir, et

prendra fin au quart de nuit du lundi 26 septembre.

Veillez noter que les mesures prévues à l'arrêté ministériel 2022-033 actuellement en vigueur sont cumulatives à la présente mesure (ex. : le versement de 200 \$ ou 400 \$ lors d'un ajout de quart de travail de fin de semaine).

Aux fins d'admissibilité, sont considérées comme étant des heures faisant partie de la semaine régulière de travail :

- les congés sociaux conventionnés;
- les jours fériés prévus aux conventions collectives (à l'exception des reports de fériés);
- les congés annuels prévus au calendrier;
- les congés parentaux rémunérés, incluant les visites de grossesse;
- les absences reliées à la COVID-19;
- Les heures effectuées en libérations syndicales.

La journée de la fête du Travail n'est toutefois pas considérée comme un jour de fin de semaine.

Nous tenons, une fois de plus, à saluer votre flexibilité et votre solidarité en cette période ardue, en espérant que cette nouvelle mesure puisse contribuer à atténuer la pression subie par les différentes équipes de travail.

[Consulter la note de service](#)

[Consulter le Guide portant sur la mesure relative à la période estivale](#)

Communication urgente avec la réception de l'Hôpital régional de Rimouski

Pour différentes raisons, telles que des problématiques avec le système téléphonique, une surcharge d'appels, etc., il peut arriver qu'en faisant le poste téléphonique 0, il n'y ait aucune réponse lors de vos appels.

Nous tenons donc à vous rappeler que, lorsqu'il s'agit d'une urgence, il vous est possible de joindre prioritairement la téléphonie en utilisant les numéros suivants :

- le poste 8481 : utilisé pour les urgences d'obstétrique;

- le poste 8000 : normalement utilisé pour les codes blancs, mais peut être utilisé lors d'une urgence.

* Par contre, veuillez ne pas utiliser le poste 8600, qui est strictement réservé aux codes bleus.

Nous vous demandons d'appliquer dès maintenant cette procédure et vous remercions de votre collaboration.

Modification des postes téléphoniques au CLSC Les Hauteurs

À la suite de la migration vers la téléphonie IP, les numéros des postes téléphoniques du CLSC Les Hauteurs ont changé. Merci de vous référer [au bottin du CISSS du Bas-Saint-Laurent](#) pour connaître les coordonnées de la personne à joindre.

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité du personnel de s'assurer de l'exactitude de ses coordonnées dans le bottin du CISSS. Pour savoir comment procéder, [consultez la Boîte à](#)

[outils de l'intranet à partir de la page d'accueil.](#)

Rappelons que le remplacement complet du parc de téléphonie par une solution de téléphonie IP unique centralisée a pour objectifs de consolider et de stabiliser les systèmes téléphoniques, de simplifier les communications et de faciliter la mobilité du personnel. Pour en savoir plus, [consultez la section Projets majeurs de l'intranet.](#)

LIFESPEAK

Stimulez votre développement personnel

Le chemin du développement personnel est pavé d'embûches. Heureusement, nos experts peuvent vous aider à les surmonter. Ce mois-ci, nos experts vous aideront à devenir un meilleur allié, à avoir des désaccords respectueux, à résoudre les conflits au travail, à cultiver l'intelligence émotionnelle, et plus encore. Ils faciliteront votre développement personnel pour que vous puissiez embrasser les difficultés et connaître la réussite souhaitée dans toutes les sphères de votre vie.

Accédez à LifeSpeak :

cisssbsl.lifespeak.com

Option *Accédez avec votre compte de groupe*
Mot de passe : cisssbsl

Téléchargez l'application

Recherchez *LifeSpeak* à partir de l'App Store (Apple) et de Google Play (Android) ou utilisez ce code QR :



Vulnérabilités dans Apple iOS

La compagnie Apple a publié un bulletin concernant des vulnérabilités qui touchent le système d'exploitation Apple iOS. Pour tous les détails et savoir comment mettre à jour votre appareil, [consultez la nouvelle intranet du 22 juillet dernier.](#)



Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent

Québec

COVID-19

Ligne téléphonique pour le personnel : 1 833 799-0050

Santé et sécurité au travail et dépistage (7 jours/7, 8 h à 16 h)
suivi.covid.infirmieres.sst.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

